



Le Congrès à Hamilton

Nous publions ci-après le texte original de quelques résolutions qui furent adoptées au cours de la conférence du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. On sait que cette 62e conférence du Congrès s'est ouverte dans la ville de Hamilton, le 24 septembre, et que les délibérations se poursuivent encore au moment où nous écrivons ces lignes. Dans notre prochain numéro il nous fera plaisir de donner un compte-rendu détaillé des délibérations de ces importantes assises.

Résolution No 3. Par le Local 464, de Vancouver, Livreurs de Lait et Employés de Laiteries (endorsed by Vancouver, New Westminster and District Trades and Labor Council):—Attendu que le gouvernement a établi les rouages nécessaires pour la perception de fonds de chômage, afin que nos citoyens puissent retirer des indemnités quand ils sont sans travail;

Et attendu qu'avec un léger surcroît d'effort le gouvernement pourrait, en utilisant les mêmes rouages, établir un système de rentes viagères qui assurerait à tous la sécurité sociale dans leur vieillesse;

En conséquence qu'il soit résolu, que le gouvernement soit prié d'établir un système de rentes viagères, avec des contributions versées par les employés et les patrons, les frais d'administration étant à la charge du gouvernement, de façon à ce que tous nos citoyens puissent goûter une vieillesse confortable, sans avoir à craindre de manquer des nécessités de la vie.

Résolution No 4. Par le Local 464, de Vancouver, Livreurs de Lait et Employés de Laiteries (endorsed by Vancouver, New Westminster and District Trades and Labor Council):—Attendu que le gouvernement canadien a établi un service de rentes viagères, sous la direction du département du Travail;

Et attendu que les avantages que ce service offre aux citoyens ne sont pas généralement connus;

En conséquence qu'il soit résolu, que le gouvernement soit prié de faire connaître ces avantages au public, pour que les citoyens, en versant une petite somme chaque mois, prévoient pour leurs vieux jours.

Résolution No 5. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Port Arthur, Fort William Trades and Labor Council, Port Arthur Lumber and Sawmill Workers' Union No. 2786, and Fort William Lumber and Sawmill Workers' Union No. 2638:—Attendu que les gros intérêts financiers, représentés par les stations de radio privées et les chaînes de journaux associés sous le nom de Canadian Association of Broadcasters et Association des Journaux quotidiens canadiens, font à l'heure qu'il est une tentative concertée pour s'emparer ou contrôler Radio-Canada, qui appartient à l'Etat et fonctionne sous la direction du gouvernement;

Et attendu que les propositions de ces groupes auront pour résultat d'éliminer complètement le contrôle public de la radio-diffusion, cet important medium d'information restera entre les mains et à la merci des puissants gros intérêts;

Et attendu que les propositions maintenant faites par ces groupes voudraient dire le contrôle éventuel d'un nombre restreint de fréquences par les plus puissantes stations de radiodiffusion et propriétaires de journaux au Canada, créant ainsi une puissante organisation de propagande pour les richards et stranguant la liberté d'opinion à la radio;

Et attendu qu'il est indéniable que Radio-Canada, tel qu'il existe actuellement a des points faibles, causés surtout par l'absence complète de toute représentation ouvrière à la commission;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention se déclare en faveur du maintien de Radio-Canada comme commission du gouvernement, ayant un contrôle absolu sur l'émission des permis pour l'établissement de stations;

Et qu'il soit en outre résolu, que cette convention demande au gouvernement canadien de nommer un représentant du travail organisé à la commission de la radiodiffusion.

Résolution No 7. Par la Loge 488, de London, Fraternité des Wagonniers:—Attendu qu'il y a trois fois plus d'étudiants d'universités aux Etats-Unis qu'au Canada, proportionnellement à la population;

Et attendu que l'augmentation des prix pour les cours universitaires diminuera encore le nombre de ceux qui pourront suivre les cours secondaires;

Et attendu que plusieurs enfants de la classe ouvrière sont maintenant privés de l'instruction donnée dans les highschools et les universités parce que les revenus de leurs parents ne permettent pas de faire les dépenses nécessaires;

En conséquence qu'il soit résolu, que le gouvernement fédéral établisse un fonds pour venir en aide aux étudiants qui promettent mais qui n'ont pas les moyens de poursuivre leurs études.

Résolution No 13. Par la Div. 134, de Vancouver, Employés de Tramways et Autobus (approuvée par le Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, New Westminster et District):—Résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail demande au gouvernement fédéral d'accorder quelque considération à la jeune génération en donnant le droit de vote à tous les citoyens qui ont atteint l'âge de 18 ans.

Résolution No 18. Par l'Union des Pêcheurs Unis de la Colombie Anglaise:—Attendu que la majorité du public ne connaît pas la différence entre les différentes sortes de poisson;

Et attendu que la qualité est essentielle pour maintenir les ventes et les marchés;

Et attendu que l'on sait qu'il s'est vendu du poisson, en gros comme au détail, qui ne convenait pas pour la consommation humaine;

En conséquence qu'il soit résolu, que des inspecteurs du gouvernement compétents soient chargés de soumettre à une inspection rigide, aux points de distribution tout le poisson et les produits poissonniers vendus en gros et au détail;

Et qu'il soit en outre résolu, que lesdits inspecteurs soient chargés de faire savoir à tous les consommateurs les espèces et qualités de poisson on lui offre.

Résolution No 19. Par l'Union des Pêcheurs Unis de la Colombie Anglaise:—Attendu que le président Truman a annoncé, par proclamation, que la pêche au-delà de la limite de trois milles, le long des côtes des Etats-Unis, sera désormais sujette à la réglementation et au contrôle

du gouvernement américain, sauf dans les cas où il existe une entente avec d'autres pays pour une réglementation et un contrôle conjoints;

Et attendu que le Mexique a émis une semblable proclamation;

Et attendu que le Canada n'a pas annoncé la politique qu'il entendait suivre dans une question qui intéresse au plus haut point les pêcheurs canadiens;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada demande au gouvernement canadien de proclamer qu'il revendique la même responsabilité pour la réglementation et le contrôle des pêcheries le long de nos côtes;

Et qu'il soit en outre résolu, que nous demandons au gouvernement canadien de procéder, par des négociations et discussions immédiates avec les Etats-Unis, à définir les zones où le Canada est seul responsable pour la réglementation et le contrôle des pêcheries, et les zones où, par traité, le Canada et les Etats-Unis, se sont engagés à exercer une réglementation conjointe.

Résolution No 26. Par le Local 138, de Vancouver, Fraternité des Peintres, Décorateurs et Tapissiers (approuvée par le Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, New Westminster et District):—Attendu que la demande d'une augmentation de 30% dans les taux de fret par les chemins de fer ferait monter encore davantage les prix de la marchandise aux consommateurs, à un moment où les prix élevés diminuent sérieusement les standards de vie;

Et attendu que l'augmentation des taux pour le transport des marchandises, en plus des taux différents défavorables, créerait une situation qui ferait souffrir d'une façon intolérable les premiers producteurs;

Et attendu que l'argument des chemins de fer, que l'augmentation des taux est nécessaire pour rencontrer les frais de dépréciation et de reconstruction, cache délibérément le fait que des sommes énormes ont été mises en réserve pour la dépréciation, soit près d'un demi million de dollars en 1945, le tout exempt de l'impôt sur les excédents de bénéfices;

Et attendu que la prétention des chemins de fer, que l'augmentation des salaires oblige à demander une augmentation des taux de fret, passe sous silence le fait qu'une plus grande efficacité et une augmentation de la quantité de marchandises manutentionnées par employé font plus que compenser les augmentations de salaires, et ont permis aux chemins de fer d'accumuler les plus forts bénéfices de leur histoire dans ces dernières années;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se prononce et déclare son inaltérable opposition à toute proposition en vue de l'augmentation des taux de fret, et exige que la structure des taux de chemins de fer soit réorganisée de manière à faire disparaître les différences de taux défavorables et les conséquences nuisibles qui s'ensuivent.

Résolution No 27. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Victoria et District:—Attendu que le Canada est le seul pays important du monde qui n'ait pas une bibliothèque nationale;

Et attendu qu'une bibliothèque nationale est essentielle au plein développement de notre culture nationale;

En conséquence qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada insiste auprès du gouvernement canadien pour que des mesures soient prises immédiatement pour établir une bibliothèque nationale qui puisse se comparer favorablement à celle d'aucun autre pays de la grandeur et de l'importance du Canada.

Résolution No 28. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Victoria:—Attendu que les autorités les plus compétentes déclarent qu'on ne peut guère espérer trouver un moyen de se défendre contre la guerre atomique, et qu'il n'y a aucun secret quant à la manière de fabriquer la bombe atomique;

Et attendu que le Canada est la source principale de l'uranium;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention de 1947 du Congrès des Métiers et du Travail demande au gouvernement canadien d'interdire l'exportation de l'uranium et des produits de l'usine de Chalk River, sauf pour fins médicales, tant qu'une autorité mondiale n'aura pas été établie pour contrôler l'énergie atomique.

Résolution No 29. Par la Div. No 59, de Toronto, Union des Télégraphistes Commerciaux:—Attendu que le gouvernement du Royaume-Uni a nationalisé le système des câbles et sans-fil, autrefois propriété privée en ce pays;

Et attendu que les journaux ont dit que les systèmes de communications extérieures du Canada, qui appartiennent maintenant au gouvernement du Royaume-Uni et sont administrés par des compagnies subsidiaires du gouvernement, seront éventuellement administrés par le gouvernement canadien, probablement comme des compagnies de la Couronne;

En conséquence qu'il soit résolu, afin de protéger les conditions de travail, que le gouvernement canadien soit prié de consulter les représentants des travailleurs intéressés quand auront lieu les négociations qui précéderont le transfert.

Résolution No 35. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Victoria et District:—Résolu, que nous demandons instantanément l'adoption immédiate d'un système national d'assurance-santé, avec aide financière aux municipalités pour la construction d'hôpitaux modernes, et recommandons: (1) indemnités en argent pour maintenir le revenu pendant la maladie; (2) intégration des soins curatifs et préventifs, et emploi du personnel nécessaire pour assurer à tous le maximum d'avantages aux points de vue médical et dentaire; (3) représentation ouvrière dans tous les conseils d'hôpitaux; (4) que toutes les personnes bénéficiant du système soient libres de choisir n'importe quels services curatifs professionnels.

Résolution No 36. Par le Local 2995, de Cochrane, Employés de Chantiers et Moulins à Scie (Charpentiers-Ménisiers):—Attendu que ce Congrès ne cesse d'une année à l'autre de réclamer un système d'assurance-santé national, sur une base uniforme;

Et attendu qu'on n'a jamais donné suite à un tel programme;

En conséquence qu'il soit résolu, que nous réaffirmons notre attitude et demandons qu'on agisse immédiatement en établissant un système national d'assurance-santé conforme aux demandes souvent répétées du Congrès;

Et qu'il soit en outre résolu, que le Congrès demande une enquête au sujet des conditions de travail et salaires des employés d'hôpitaux, et que le gouvernement agisse immédiatement et fasse de grandes améliorations,

(Suite à la page 4)

Publicité bien faite veut dire bénéfiques

Il n'y a pas de meilleur moyen d'augmenter les ventes qu'une série d'annonces efficaces; et le seul bon moyen de présenter une annonce efficace est d'avoir un titre qui attire l'attention.

La plupart des lecteurs de journaux ne lisent que les nouvelles.

C'est même pour cette raison que la publicité dans un journal quotidien n'est proportionnellement pas aussi efficace que celle qui est faite dans un hebdomadaire ou un mensuel. Ceux qui achètent un quotidien le font par routine et en parcourent les pages à la hâte, sauf celles des nouvelles internationales, politiques et sportives; les lecteurs d'un hebdomadaire, eux, observent et lisent le journal qu'ils achètent et qu'ils avaient hâte de voir paraître.

Cependant, quel que soit le milieu où vous annoncez, soyez sûr que les lecteurs ne voient une annonce que lorsqu'un titre les force à le lire.

Si vous publiez des annonces dans un journal ayant une circulation de deux cent mille exemplaires, vous paierez pour les deux cent mille, mais vous ne toucherez qu'environ quatre mille lecteurs si vous avez un titre morne.

Il vous est possible d'avoir près de deux cent mille lecteurs, si votre titre force l'attention.

Toute grosse agence de publicité a, ou devrait avoir, un spécialiste des titres, comme un journal a un spécialiste des manchettes. Regardez un quotidien et vous verrez que les titres au-dessus des nouvelles sont plus attirants que les titres des annonces.

Un bon titre devrait être court, quatre mots seulement si possible. Il devrait être écrit du point de vue des lecteurs qui sont les clients possibles.

Il doit attirer l'oeil qui parcourt la page. Il doit arrêter le lecteur en une seconde. Il doit, d'une façon quelconque, attirer l'attention favorable sur les marchandises.

Si votre annonce est une simple description de vos marchandises, et si votre titre attire l'attention, elle augmentera vos ventes et réduira le pourcentage des frais de vente. — Photo-Journal.

Comment manier les employés

Les capitaines de "teams" de football savent, pour la plupart, comment traiter leurs joueurs de façon à créer un esprit d'équipe et les stimuler sans cesse, afin qu'ils multiplient leurs efforts.

Aucune parole ne devrait être prononcée ni aucun acte commis, qui puisse faire perdre à un joueur la confiance en soi et en son équipe ou son respect pour le capitaine.

Tout homme ou femme qui en dirige d'autres, dans le monde des affaires, pourrait, avec profit, lire ce conseil par deux fois. Il y aurait plus de besogne exécutée heureusement.

Faire perdre à un travailleur le respect de soi et sa confiance en lui-même est une erreur stupide. Elle enlève une grande partie de la valeur de l'homme et lui supprime toute loyauté.

Un directeur peut blâmer une machine s'il le désire. Elle n'a aucune sensibilité. Mais il ne devrait pas diriger des êtres humains en les blâmant. Tout capitaine d'équipe sportive est conscient de cette vérité. Mais il y a beaucoup de contremaîtres et même de directeurs qui l'ignorent encore.

Avec des travailleurs bien dirigés, la production ne peut qu'être abondante.

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié mensuellement par la Fédération provinciale du Travail du Québec, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Exécutif : J. Elphège Beaudoin, président; Jos. Matte, Roger D. LaBrie et Edouard Larose, vice-présidents; Gustave Francq, secrétaire-trésorier et rédacteur; Marcel Francq, administrateur; Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1
Téléphone : LANcaster 7808



is published by the Quebec Provincial Federation of Labor monthly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, Roger D. LaBrie and Edouard Larose, vice-presidents; Gustave Francq, secretary-treasurer and editor; Marcel Francq, manager; Henri Richard, associate editor.

Printed by Mercantile Printing, Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal 1, P. Q.

Rapport de la Commission d'Apprentissage

La Commission d'Apprentissage, fondée en novembre 1945 sous l'inspiration du ministère du Travail, a réalisé un gigantesque travail si l'on en juge par le premier rapport officiel transmis par M. J. E. Price, président de la Commission. En effet, un total de 355 apprentis ont terminé leur cours d'apprentissage depuis l'institution de ce système qui était réclamé des employeurs. De ce nombre, un total de 275 vétérans ont gradué à l'issue d'un entraînement sérieux dans les divers métiers de la construction.

Actuellement, un total de 124 jeunes gens, composés de 57 vétérans et de 67 civils, poursuivent leur cours au centre de l'avenue Laurier, à Montréal. La presque totalité de ces apprentis termineront leur entraînement et pourront ensuite bénéficier d'un emploi vers la fin du mois prochain.

Le Centre d'Apprentissage ne veut pas s'arrêter en si bon chemin et

un nouveau cours de six mois s'ouvrira en septembre. M. Price est d'opinion que le Centre sera rempli à pleine capacité et qu'au moins 200 jeunes gens s'inscriront. De plus, on a pris les arrangements nécessaires pour que ces cours du soir soient organisés durant les mois d'hiver. Ces cours permettraient à quelque 650 hommes présentement employés dans le domaine de la construction comme mécaniciens ou apprentis de se perfectionner dans le métier qu'ils ont choisi.

De façon à rendre plus efficace le travail de tout le personnel du Centre, on vient de nommer M. L. Constantineau comme officier d'orientation professionnelle. Chaque élève reçoit l'avis de cet officier avant de s'engager dans tel ou tel métier.

Voici un tableau qui démontre bien les activités du Centre d'Apprentissage et qui illustre le magnifique travail pour parvenir à l'embaufrage intégral:

	VETERANS		CIVILS		
	Canadiens Français	Canadiens Français	Canadiens Français	Canadiens Français	TOTALS
Briqueleurs	55	42	27	5	129
Plâtriers	15	2	13	—	30
Peintres	19	10	5	—	34
Ménisiers	24	22	8	2	56
Travailleurs de métal en feuille	16	9	8	—	53
Plombiers	13	22	8	1	38
Electriciens	19	7	8	1	35
TOTALS:	161	114	71	9	355

	VETERANS		CIVILS		
	Canadiens Français	Canadiens Français	Canadiens Français	Canadiens Français	TOTALS
Briqueleurs	6	6	10	4	26
Plâtriers	2	3	7	—	9
Peintres	1	3	7	—	11
Ménisiers	6	10	13	2	31
Travailleurs de métal en feuille	3	1	2	1	7
Plombiers	7	5	8	1	21
Electriciens	3	4	7	5	19
TOTALS:	28	29	54	13	124

SOMMAIRE

GRADUES	355
A L'ENTRAINEMENT	124
TOTAL	479

Les origines du journal moderne

On considère généralement que le journal dans sa forme moderne a commencé en 1566, quand le gouvernement de Venise, en Italie, publia des feuilles de nouvelles écrites et les exhiba dans les rues. Chacun pouvait les lire moyennant paiement d'une petite pièce de monnaie appelée *gazetta*. A cause de ceci, les feuilles de nouvelles prirent le nom de gazettes, et devinrent si populaires qu'elles furent imprimées. Peu après la date mentionnée, les gazettes furent publiées dans presque toutes les villes d'Europe.

Le premier journal anglais fut le *Weekly News*, imprimé à Londres en 1622. Mais dans ce journal et ses successeurs, jusqu'en 1641, on ne publia que des nouvelles étrangères.

Bien que les journaux, dans le sens moderne, datent de moins de quatre siècles, quelque chose correspondant au journal pouvait être trouvé dans le monde antique. Les comptes rendus des faits des armées impériales de Rome étaient envoyés aux généraux dans toutes les parties de l'empire. Ces *Acta Diurna*, comme ils étaient appelés, étaient communiqués par les généraux à leurs officiers.

Plus loin à l'arrière encore, des nouvelles, généralement au sujet des rois et des batailles, étaient taillées dans la pierre en des lieux bien en vue dans les villes babyloniennes et assyriennes. Elles peuvent presque être considérées comme l'origine des journaux comme rapporteurs d'événements.

Ce qui est probablement le journal le plus vieux en ce sens est l'inscription de Siloam, découverte en 1880 sur l'aqueduc de la piscine de Siloam à l'extrémité sud-est de Jérusalem. Les caractères sont ceux des premières formes de l'alphabet utilisé par les Phéniciens, les Hébreux, et les Moabites. La langue est l'hébreu biblique.

L'inscription est de la période de la monarchie hébraïque. Elle remonte à au moins 700 avant Jésus-Christ et c'est l'une des plus vieilles inscriptions hébraïques que l'on connaisse. Elle peut être appelée le journal de l'époque d'Isaïe, et peut-être de celle de Salomon.

Elu président

Il nous fait plaisir d'annoncer que M. Alfred-G. Sinel, qui était directeur, vient d'être élu président du National Council of Employing Printers and Lithographers, lors du congrès de cette association tenu au début du mois à Jasper Park. M. Sinel était autrefois président de l'Employing Printers' Association de Montréal.

Nous lui souhaitons tout le succès possible dans sa nouvelle charge, assurés que nous sommes qu'il saura faire profiter de son expérience et de ses efforts l'industrie de l'imprimerie non seulement dans la métropole mais dans tout le Canada.

AVIS DE DIVORCE

Province de Québec
District de Montréal
No 253351.

COUR SUPERIEURE

DAME EVA BEAUCHAMP, épouse contractuellement séparée de biens de Gédéon Poitras, ce dernier anciennement restaurateur, de lieux inconnus, ladite Eva Beauchamp résidant et étant domiciliée en la cité de Montréal, district de Montréal,

Demanderesse,
vs.
GEDEON POITRAS, anciennement restaurateur, de lieux inconnus,

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.
Montréal, le 2 juillet 1947.

T. DEPATIE,
Député-Protonotaire.

Tél. LANcaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis

1590, rue SAINT-DENIS

(Edifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités:

Bouquets de Noces, Tributs floraux

Escompte de 10% aux membres

des unions ouvrières.

Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

MArquette 9331

ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50¢ ET PLUS

Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier

MONTREAL

Compliments

of

GAYLORD PRODUCTS OF CANADA LTD.

Formerly known as

Hump Hairpin Mfg. Co of Canada Ltd.

ST-HYACINTHE, QUEBEC, CANADA

Compliments

de

J. A. M. Côté Limitée

ST-HYACINTHE, QUE.

HOMMAGES

Taverne St-Hyacinthe

ST-HYACINTHE, QUE.

DExter 0028

J. P. Gauron

EPICER - BOUCHER — GROCIER - BUTCHER

BIERE ET PORTER — BEER AND PORTER

168 — 5ième Avenue, Ville St-Pierre, Qué.

Trade Union Leadership

London, August 28, 1947.

Changes in the leadership of Britain's Trades Union Congress will take effect at the annual assembly due to begin at Southport on September 1. None of them is calculated to change the direction of T.U.C. policy. During the last 12 months, and indeed for the last two years, the organized Labour movement in Britain has been beset with unprecedented difficulties, but its leaders have charted its course with a clear insight into the dangers arising out of the economic problems with which the Government has been called upon to cope; and the changes that will be made at this year's Congress in the membership of its General Council signify no break in the continuity of Trade Union policy. These changes, in fact, have been caused very largely by the readiness of the Trade Unions to allow their ablest and most experienced men to take up important and responsible positions in the new nationalised industries and services.

YOUTH AND EXPERIENCE

This year's Congress itself will be under the control of a new General Secretary. It is the first Congress of which Vincent Tewson has been in full charge, though as Assistant General Secretary for fifteen years, Tewson has, of course, been in intimate touch with every detail of the General Council's work. He was elected by unanimous vote at last year's Congress to succeed Sir Walter (now Lord) Citrine in the secretaryship of Congress, when the latter became a member of the National Coal Board which controls the British mining industry. Tewson, therefore, inherited the very wide range of responsibilities in Trade Union administration and the making of policy which Lord Citrine had previously exercised with unchallenged authority. The General Council's report to this year's Congress bears its own testimony to the qualities of Citrine's successor: to his administrative talents, his energy, and his courage in facing up to the task of adjusting the Trade Union organisation to the emergent problems of an economic crisis greater and more complicated than any of his predecessors ever had to face.

Tewson has the advantage of youth as well as experience in Trade Union service. He is 49 years of age, and has been continuously in full-time Trade Union employment since he left school. He entered the head office of his own Union — the National Union of Bleachers, Dyers and Textile Workers — when it was a smaller organization than it is today, and became its financial officer before he joined the Army during World War I. He reached the rank of captain and gained the Military Cross on Active Service.

On his release from the Army Tewson went back to his Union work, but was soon called into a wider field. He was elected from a long list of competitors to take charge of the General Council's Organization Department at the T.U.C. headquarters. He held position for six years, until he was appointed Assistant General Secretary of the Congress in 1931. His connection with the T.U.C. thus covers a long span, in which profound changes in the economic life of Britain — and of the world at large — have influenced the development of the country's trade unions. The significance of these changes, in their bearing upon Trade Union policy and organization Tewson understands as clearly and deeply as any trade unionist exercising the functions of leadership today.

CONTINUING PUBLIC SERVICE

The tempo of change in Trade Union leadership has been accele-

rated in the last two years, and is reflected in the composition of the T.U.C. General Council. In these two years the General Council has lost ten of its old members who saw World War II all its phases. Age and length of service account for the retirement of three members of the Council at this year's Congress. Charles Dukes, for instance, became a member of the General Council in 1934, was its Chairman during the year 1945-46, and thus presided over the 1946 Congress. He is continuing his public career as Lord Dukeston in the House of Lords, where he has already put to good use, in the service of the Government and the nation the zeal and sagacity which have enabled him to make such a valuable contribution to the work of the movement. Charles Gallie joined the General Council in 1940, and as General Secretary of the Railway Clerks' Association was one of the representatives in the Council's railway group. His wide practical experience of the problems of a key industry, and of trade union affairs generally, were much in evidence during his tenure of office in the T.U.C. E. W. Spack-

man, the third General Council member to retire under his Union's age limit, is a representative of the printing and paper workers. His knowledge of this industry is evidenced by the fact that he has been Chairman of its Joint Industrial Council since 1936.

Appointments from among the leaders of the Trade Union movement to Britain's publicly-owned industries and services was not unexpected. Sir Joseph Hallsworth, who has been an exceedingly active member of the General Council and member of the Government Body of the International Labour Organization, leaves the General Council this year to enter the service of the National Coal Board. He is taking the position which Lord Citrine has now vacated to become Chairman of the Central Electricity Board, and will thus have charge of the welfare of the workers in the mining industry. A prominent trade unionist, and member of the General Council who is joining the Central Electricity Board, is Mr. E. W. Bussey, the General Secretary of the Electrical Trades Union.

Closed Shop

The closed shop is the essence of democracy, the rule of the majority. It applies a sound unit whereby workers can express themselves. To say that this exercises a tyranny over the minority would be to strike at the very roots of our political philosophy.

Outlawing the closed shop is against democracy in its full sense, the rule of the majority, the American way.

A partial union divides authority between management and the union, but leaves the minority entirely without representation and a primary cause of friction between the two authorities. Rising costs, poorer merchandise and lack of effort in product improvement are natural consequences of such a situation. The public is certainly the loser.

The crux of the question of the closed shop is the effect of the closed shop on the community as a whole. Regardless of how the employee, employer or the business is benefited, the public must also gain.

The effect on business of a closed shop can best be judged by the showing of business in which the closed shop prevails.

Unions, despite all their real or imaginary excesses, have done more to free the working man and raise the standard of living in this country than any other force.

It is the union that protects the employees from abuses and elevates workers from the low levels of servitude to the dignity of self-respecting citizens, enjoying equal liberty and bargaining power. It is a travesty to say that to be obliged to join a union is a violation of individual freedom when, in fact, it is a guarantee of freedom from the absolute authority of the employer.

Herbert J. Buchsbaum.

Déclaration des chefs ouvriers

“Les Obligations d'épargne du Canada ont été bien accueillies comme moyen facile et profitable de placer ses économies personnelles. Nous recommandons le mode d'épargne sur le salaire comme étant une façon simple et méthodique de les acheter.”

A. R. Mosher

Président,
Congrès canadien du Travail

Percy A. Bingham

Président,
Conseil des Métiers et du
Travail du Canada

Gérald Picard

Président,
La Confédération des Travailleurs
Catholiques du Canada, Inc.

J. P. Warr

Président,
General Conference Committee
of the Standard Railway
Labour Organization

J. H. Wilson

Secrétaire,
General Conference Committee
of the Standard Railway
Labour Organization

Qui épargne gagne

Subsides et coût de la vie

Il faut s'attendre, inévitablement, à une augmentation des prix du pain. (En fait c'est chose faite). Ottawa ayant aboli les contrôles sur cette denrée, les boulangers s'en prévaudront pour compenser, un tant soit peu, l'augmentation dans le coût de la production.

Mais ce n'est pas là la principale raison pour laquelle le prix du pain augmentera. En même temps qu'il abolissait les contrôles sur le pain, le gouvernement fédéral cessait aussi de verser des subsides sur la farine. Jusqu'ici, Ottawa avait permis aux ménégiers d'acheter le blé pour consommation au Canada à 77½ cents le boisseau, soit beaucoup moins que le prix accordé aux fermiers. Le fédéral comblait la différence, ce qui veut dire qu'il en coûtait chaque année, aux contribuables, plusieurs millions de dollars.

Il est à noter que ces subsides n'étaient nullement accordés aux ménégiers ou aux boulangers. Tout simplement, ils permettaient aux ménégiers de vendre à meilleur marché la farine aux boulangers et, à ces derniers, de vendre le pain aux consommateurs à des prix moins élevés que si les subsides n'avaient pas existé.

En somme, on vient de faire disparaître les moyens artificiels que l'on utilisait pour laisser paraître le prix du pain plus bas qu'il n'était en réalité.

Cette politique des subsides, utilisée sur une large échelle au cours de la guerre, a permis aux libéraux d'Ottawa de laisser croire que sous leur régime, malgré un conflit mondial, les prix ne montaient presque pas, comparativement à l'inflation qui avait caractérisé le régime conservateur, lors du conflit précédent.

Aujourd'hui, toutefois, le public se rend compte qu'il aurait mieux valu que les prix augmentent un peu au cours de la guerre, alors que bon nombre de salaires étaient plus élevés, qu'après la guerre, alors que les revenus individuels ont souvent diminué. Les subsides ont été, pour les libéraux, un écran de fumée qui a bien servi leur propagande. Mais la fumée a disparu et aujourd'hui l'on se rend compte de la vérité. — *Montréal-Matin*.

Un gouverneur

Les républicains du Michigan ont élu gouverneur M. Sigler, un obscur avocat de petite ville, qui s'était mis en vedette pour avoir fait cofraser cinquante politiciens agitateurs, des deux partis. Sans argent, sans organisation, sans autre programme que l'honnêteté publique et des mots rudes contre les faiseurs, il obtint une majorité record. C'est qu'après diverses enquêtes pour rire, il se trouva une douzaine de vétérans pas gênés qui dénichaient les habitudes des pots-de-vin. Les condamnations suivirent, excepté une, alors que son principal témoin se fit assassiner. Les meurtriers furent condamnés, mais le bon témoin n'était plus là pour faire la cause. Une réaction politicienne découragea Sigler, qui retournait à la vie privée, quand deux journaux et des centaines de télégrammes et de lettres le décidèrent à continuer le nettoyage en se faisant élire gouverneur, lui, l'ancien rancher, dompteur de chevaux sauvages, qui avait gagné ses cours de Droit à travailler le soir chez Ford. Hier démocrate, aujourd'hui républicain, ex-candidat local battu deux fois par les fermiers à cause de sa canne et de ses guêtes, il s'en dévoua et mena une furieuse campagne: "Si vous et moi avions mieux accompli nos devoirs de citoyens, les affaires publiques ne seraient pas si pourries." Il promit un gouvernement honnête. Ce fut assez. La besogne commença. Les concussionnaires ont la tremblotte. Les travaux publics vont coûter moins cher.

CA NE SUFFIT PAS

Vancouver Sun: Donald Nelson ne mêche pas ses mots. Il disait récemment: "Nous avons attrapé une terrible raclée sur toute la ligne. Jusqu'ici nous avons tout perdu, sauf notre suffisance".

LE CONGRES A HAMILTON

(Suite de la page 1)

afin de corriger l'état de chose peu satisfaisant pour les jeunes femmes qui s'entraînent à la profession de gardes-malades.

Résolution No 37. Par la Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick:—Attendu qu'il n'existe actuellement aucune disposition pour assurer le maintien de leur revenu aux ouvriers empêchés de travailler, pour cause de maladie ou d'accident, et qui ne sont pas couverts par les lois concernant les accidents du travail;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires en vue de l'établissement d'une forme quelconque d'assurance contre la maladie et les accidents.

Résolution No 38. Par la Fédération provinciale du Travail du Québec:—Attendu qu'il est impossible d'obtenir les soins d'un médecin lorsque le besoin s'en fait sentir, même en promettant les plus hauts appointements;

Et attendu que cet état de choses semble aller de mal en pis; Qu'il soit résolu, que ce Congrès des Métiers et du Travail du Canada fasse pression auprès des autorités fédérales pour qu'une loi soit adoptée établissant une assurance sociale avec service de médecins par l'Etat, et qu'en attendant cette loi que tout ouvrier atteint de tuberculose avancée reçoive en plus des soins médicaux une compensation adéquate de salaire afin de pourvoir au soutien de sa famille pendant le cours de sa maladie et durant son internement dans un sanatorium.

Résolution No 39. Par la Loge 488, de London, Fraternité des Wagonniers:—Attendu que le gouvernement fédéral n'a pas encore jugé à propos d'instituer un programme national de santé;

Et attendu que le travailleur moyen est incapable de se procurer pour lui et sa famille des soins médicaux suffisants;

En conséquence qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail nomme un comité chargé de préparer un plan, qui sera présenté au gouvernement fédéral, et qu'une copie soit adressée au premier ministre et au ministre de la Santé et du Bien-être.

Résolution No 40. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Fort William:—Attendu que ces dernières années il y a eu au moins une grosse tragédie dans les élévateurs à grain au Canada, causée surtout par une explosion de poussière;

Et attendu que les compagnies des élévateurs ont à leur disposition des systèmes modernes pour faire disparaître, sinon entièrement du moins en grande partie, ce grave danger;

Et attendu qu'un grand nombre de personnes ont été obligées de quitter leurs emplois dans les élévateurs à grain, à cause des maladies de la peau causées par la poussière;

En conséquence qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada demande au gouvernement canadien de passer une loi qui oblige toutes les compagnies d'élévateurs, quand elles construisent de nouveaux élévateurs, ou quand elles ont un ou des élévateurs qui ne possèdent pas de systèmes modernes pour recueillir ou prévenir la poussière, d'inclure dans leurs plans de construction, ou de faire installer dans leurs nouveaux élévateurs un système moderne pour recueillir ou prévenir la poussière; et, dans les endroits où les compagnies d'élévateurs déjà établies n'ont pas commencé à installer un tel système dans leur présent élévateur, qu'elles soient forcées de le faire immédiatement.

Résolution No 42. Par les Loges 12, 28, 79, 245, 347, 409, 426, 448, 488, 550, 551, 552, 620, 928, 1418, 1447, Fraternité des Employés de Chemin de fer d'Amérique:—Attendu que les employés des métiers des usines de chemins de fer, sont obligés de travailler dehors par tous les temps, jour et nuit tous les jours de l'année, effectuant des réparations importantes au matériel roulant pour le transport des voyageurs et des marchandises, dans des conditions presque inhumaines;

Et attendu que les administrations des chemins de fer canadiens n'ont jusqu'ici fait aucun effort réel pour remédier à ces conditions en construisant des ateliers de réparation appropriés aux endroits où les réparations de ce genre sont effectuées;

En conséquence qu'il soit résolu, que le nouvel exécutif en collaboration avec les officiers des organisations des métiers des usines de chemins de fer, fasse tout en son pouvoir pour obtenir une loi s'appliquant à tout le Canada et obligeant tous les chemins de fer du pays à construire des ateliers appropriés aux endroits où les wagons sont réparés.

Résolution No 43. Par la Loge 1447, de Saskatoon, Fraternité des Wagonniers (appuyée par le Conseil des Métiers et du Travail de Saskatoon):—Résolu, que le nouvel exécutif, en coopération avec les officiers des organisations des métiers des usines de chemins de fer, fasse tout en son pouvoir pour obtenir une loi qui s'étende à tout le Canada et exigeant de tous les chemins de fer au Canada qu'ils construisent des ateliers de réparation aux endroits où les wagons sont réparés.

Résolution No 44. Par le Local 2786, de Port-Arthur, Employés de Chantiers et Moulins à Scie (Charpentiers-Ménisiers):—Attendu qu'à l'heure actuelle une somme d'argent déterminée est perçue des hommes de chantiers de l'Ontario;

Et attendu que les facilités dont jouissent à présent ces travailleurs et d'autres dans les territoires non organisés, en fait de soins médicaux et d'hospitalisation, sont insuffisants et irréguliers;

En conséquence qu'il soit résolu, que nous demandons au gouvernement provincial de donner suite aux dispositions de la Loi de Santé d'Ontario concernant l'hospitalisation et les soins médicaux pour les chantiers, etc.;

Et qu'il soit en outre résolu, que, s'il est nécessaire, on amende la Loi de Santé d'Ontario de manière à obliger le gouvernement à voir à ce qu'il ait des hôpitaux et les facilités médicales nécessaires, à des points centraux, pour toutes les entreprises forestières et autres entreprises en territoire non organisé;

Et qu'il soit en outre résolu, que des médecins en nombre suffisant soient envoyés dans les différentes régions pour assurer des visites régulières et fréquentes dans tous les camps et territoires non organisés;

Et qu'il soit en outre résolu, que les fonds nécessaires à ces fins soient pris à même la taxe sur les terres, les versements à la Couronne, etc., perçus par le gouvernement d'Ontario.

Résolution No 69. Par le Conseil des Métiers et du Travail du Cap Breton et l'Union locale No 4 des manutentiers de poisson:—Attendu que tout indique que les petits pêcheurs disparaîtront graduellement si l'on ne fait rien pour leur assurer un revenu raisonnable pour leur travail et pour l'argent que leur a coûté leur matériel de pêche;

Et attendu que le petit pêcheur a contribué beaucoup à la richesse du pays, dans bien des cas au péril de sa vie;

En conséquence qu'il soit résolu, que nous félicitons les autorités d'avoir passé la Loi du Support des Prix des Pêcheries, et en même temps nous demandons à la Commission de faire tout en son pouvoir pour traiter les pêcheurs avec justice sous tous rapports, surtout en leur garantissant un revenu annuel de \$1,800 par année.

Résolution No 82. Par le Local 138, de Vancouver, Fraternité des Peintres, Décorateurs et Tapissiers (appuyée par le Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, New Westminster et District):—Attendu qu'il existe au Canada un besoin réel de logements pouvant se louer à des prix modiques;

Et attendu qu'il est reconnu que l'exécution d'un vaste programme national de construction est une des meilleures méthodes de maintenir un haut niveau d'emploi;

Et attendu que le gouvernement fédéral a maintenant assumé l'entière responsabilité pour le problème du logement au Canada, et exerce un contrôle sur une grande partie des matériaux employés pour la construction;

Et attendu que l'absence de bénéfices immédiats dans un programme de construction de logements pouvant être loués à bon marché fait hésiter les entrepreneurs privés;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention du Congrès des

Métiers et du Travail du Canada demande au gouvernement canadien d'entreprendre, en coopération avec les autorités provinciales et municipales, un programme de construction de logements pouvant être loués à bon marché, financé par le crédit national et dans le but de loger, dans des conditions convenables, nos anciens soldats et ceux qui, n'ayant qu'un revenu modeste n'ont pas les moyens de se loger, avec le coût exorbitant de la construction aujourd'hui.

Résolution No 97. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Victoria et District:—Attendu qu'aux dernières sessions du parlement on a parlé d'une immigration intensive provenant de l'Europe centrale;

En conséquence qu'il soit résolu, que ce Conseil des Métiers et du Travail de Victoria et District demande à la 62ème convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada d'insister pour que, à la prochaine révision de la Loi d'Immigration canadienne, le nombre des immigrants dépende de l'expansion industrielle et économique et de la situation qui existe au Canada pour ce qui est du chômage;

Et qu'il soit en outre résolu, pour encourager l'assimilation et l'adaptation aux standards de vie canadiens, que nous recommandons au gouvernement de décourager la colonisation des différentes nationalités dans les centres urbains et ruraux, et qu'on accepte des immigrants en ce pays tant qu'en agissant ainsi on ne nuit pas au niveau de vie ou au bien-être de notre population canadienne actuelle, et que nous nous déclarons opposés à une politique d'immigration qui accepterait la venue au pays d'une main-d'œuvre sous contrat et qui travaillerait dans des conditions de servage.

Et qu'il soit en outre résolu, que nous demandons au gouvernement fédéral d'interdire toute entente avec des immigrants pour des salaires moins élevés que les salaires courants dans la région, ou qui les empêcherait d'entrer dans une union ouvrière, ou qui d'une façon quelconque porterait atteinte à leur liberté.

En conséquence qu'il soit résolu, que le Congrès insiste pour obtenir une politique d'immigration basée sur les décisions auxquelles en sont venus les représentants de toutes les organisations intéressées, et en particulier que le travail soit représenté dans tous les conseils et commissions.

Résolution No 110. Par le Local 102, de Montréal, Ouvriers Unis des Textiles d'Amérique:—Attendu que depuis cinq ans les Ouvriers Unis des Textiles d'Amérique ont été les pionniers dans l'organisation de l'industrie textile, une des industries les plus considérables et où les salaires sont les plus bas au Canada;

Et attendu que, dans leurs efforts pour obtenir des contrats d'union et des augmentations de salaires, les tisserands de Valleyfield et de Lachute ont fini par être obligés de se mettre en grève pour obtenir ce qu'ils demandaient;

Et attendu que, comme résultat de ces grèves, les chefs des tisserands ont été persécutés, arrêtés, réarrêtés sans pitié le plus souvent sans mandat, et détenus sans caution, en diverses occasions;

Et attendu que la procédure suivie lors de leur arrestation, détention et procès s'est éloignée de l'ordinaire et a constitué une violation de leurs droits comme citoyens canadiens et une menace pour le mouvement ouvrier organisé en ce pays;

Et attendu que R. Kent Rowley, directeur canadien des Ouvriers des Textiles, purge maintenant une sentence à six mois d'emprisonnement au pénitencier de Bordeaux, après quoi il devra faire deux mois de travaux forcés dans une autre prison de Québec, et il lui reste encore à subir des procès, sur plusieurs autres accusations, toutes à la suite des grèves à Valleyfield et Lachute;

Et attendu que plusieurs autres organisateurs et officiers de cette union ont à répondre à plusieurs accusations, qui seront entendues devant les tribunaux de la province de Québec d'ici à quelques mois;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada condamne la persécution incessante des représentants des Ouvriers Unis des Textiles d'Amérique, à qui on dénie brutalement leurs libertés civiles comme citoyens et représentants ouvriers;

Et qu'il soit en outre résolu, que cette convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada donne instructions au Conseil exécutif de discuter cette question avec le ministre fédéral de la Justice et le procureur général de la province de Québec, dans le but d'obtenir la libération de Kent Rowley et de faire abandonner les nombreuses autres accusations qui pèsent contre lui et les autres chefs des Ouvriers des Textiles;

Et qu'il soit en outre résolu, que cette convention demande à toutes les unions affiliées de faire tout en leur pouvoir pour aider les Ouvriers Unis des Textiles d'Amérique à combattre la persécution de ses représentants et appuyer cette union dans ses efforts de pionnier dans l'organisation de l'industrie textile au Canada.

Résolution No 116. Par le Conseil des Métiers et du Travail de London et District:—Attendu que le recours aux injonctions pour empêcher les grèves et le piquetage légaux est devenu un obstacle sérieux pour le travail organisé;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada insiste auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une loi qui interdise le recours aux injonctions pour empêcher les unions ouvrières légaux de déclarer des grèves et de faire du piquetage, et qui défende d'employer des briseurs de grèves.

Résolution No 130. Par l'Union des Marins Canadiens (Division Montréal et Saint-Laurent):—Attendu que le conseil des marins du Congrès des Métiers et du Travail du Canada a proposé au gouvernement certains amendements à la Loi de la Marine marchande du Canada;

Et attendu que ces amendements soumis par des marins et trade-unionistes pratiques visent à l'amélioration des règlements concernant la sécurité, les engins de sauvetage, et autres perfectionnements nécessaires à la santé et au confort de nos marins;

Et attendu que le conseil des marins a aussi demandé des changements bien définis dans la Loi de la Marine marchande du Canada, afin de garantir aux marins canadiens le droit de s'organiser et de négocier collectivement;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention appuie les propositions du conseil des marins et donne instruction au nouvel exécutif d'aider dans toute la mesure possible nos unions de marins à ce sujet.

Résolution No 133. Par la Div. No 2, de Toronto, Union des Marins Canadiens:—Attendu que des navires qui ont un service régulier dans les ports canadiens, comme les Lignes de Navigation du Canadien Pacifique, ne sont pas enregistrés au Canada;

Et attendu que les vaisseaux qui appartiennent au Canadien Pacifique et font le service sur l'océan Atlantique sont enregistrés à Londres, Angleterre, tandis que ceux qui font le service sur l'océan Pacifique sont enregistrés à Hong Kong, Chine;

Et attendu que le gouvernement canadien fournit des subsides à cette compagnie à même l'argent des contribuables;

Et attendu qu'en enregistrant ses navires dans des pays étrangers la compagnie du Canadien Pacifique contribue à abaisser davantage le niveau de vie du marin canadien et prive ce dernier du travail dont il a besoin;

En conséquence qu'il soit résolu, que tous les navires recevant des subsides du gouvernement canadien soient enregistrés au Canada et que leurs équipages soient composés de Canadiens;

Et qu'il soit en outre résolu, que les compagnies de navigation subventionnées par le gouvernement canadien se conforment aux règlements concernant les salaires et conditions de travail des marins canadiens.

Résolution No 136. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Port-Arthur, and Fort William Trades and Labor Council:—Attendu que les Grands Lacs du Canada et les autres eaux navigables à l'intérieur et le long de nos côtes ont à déplorer la perte de navires, engloutis en nombre alarmant, avec d'énormes pertes de vies canadiennes, ce qui prouve la nécessité d'avoir un système de sauvetage de premier ordre;

En conséquence qu'il soit résolu, que le gouvernement du Canada installe des stations de sauvetage aux endroits nécessaires, l'entretien de

Tél. 605-S-4

C. TURCOTEpicier-Boucher-Restaurant
Grocer-Butcher-RestaurantVIANDES CUITES
FRUITS ET LEGUMES
COOKED MEATS
FRUITS and VEGETABLES

WOODLAND, QUE.

L. RICHER

Epicier et Boucher

VIANDES DE QUALITE
QUALITY MEATS
BIERE et PORTER145, rue St-Jacques. ELwood 0185
VILLE ST-PIERRE, QUE.

Téléphone Bell 810

HOTEL CENTRAL

J. LEVESQUE, Prop.

LAPRAIRIE, P. Q.

Chambre et pension de première
classe pour touristes et voyageurs
First Class Rooms and Board for
Tourists and Travellers**J. LOUIS MARCHAND**

Epicier licencié

FRUITS ET LEGUMES

53, rue Ellice Tél. 167
BEAUHARNOIS, QUE.

TEL. 131

HOTEL SALABERRY

CHATEAUGUAY, QUE.

Route No 3, 6 milles du pont Mercier
BIERES ET VINS
CHAMBRES ET PENSION
AIME BISAILLON, Prop.

Tél. 61

GARAGE DANIS

Réparations générales

Spécialités : DEBOSSAGE,
PEINTURE, SOUDURE
EMILE DANIS, Prop.

CHATEAUGUAY, P. Q.

Téléphone 3538

AU COQ D'OR

WILFRID BISSONNETTE, Prop.

CHAMBRES ET PENSION
BIERE ET VIN14 — 9e AVENUE
IBERVILLE, QUE.

ces stations devant être à la charge des différentes compagnies de navigation.

Résolution No 137. Par l'Union des Marins Canadiens (Division Montréal et Saint-Laurent):—Attendu que la Seafarers' International Union of America a essayé d'étendre ses activités d'union double au Canada au cours de l'année dernière;

Et attendu que les activités de la S. I. F. au Canada sont du double unionisme, reconnu comme tel par le président Bengough dès 1945, alors que, dans une lettre au président Green, de la Fédération Américaine du Travail il disait: "Il faut reconnaître qu'au Canada la Seafarers' Union of North America est l'organisation double."

Et attendu que malgré cela et d'autres protestations la S. I. U. a continué ses tentatives, avec un manque absolu de principes, pour se recruter des membres dans les rangs de la seule union réelle des marins au Canada, l'Union des Marins Canadiens;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention du Congrès des Métiers et du Travail donne instructions à l'exécutif d'informer tous les Conseils des Métiers et du Travail du Congrès que la S. I. U. est une union double et ne peut s'affilier à aucun Conseil des Métiers et du Travail;

Et qu'il soit en outre résolu, qu'instructions soient données à l'exécutif d'informer de nouveau la Fédération Américaine du Travail qu'il n'y a au Canada qu'une seule union réelle des marins, l'Union des Marins Canadiens, et de demander à l'exécutif de la Fédération Américaine du Travail de prendre des mesures pour mettre un frein aux actes irresponsables de leur organisation affiliée, la Seafarers' International Union of North America.

Résolution No 140. Par le Conseil des Métiers et du Travail de London et District:—Attendu que la présente génération d'enfants devra assumer l'énorme responsabilité de reconstruire un monde déchiré par la guerre et, pour cette raison, ces enfants doivent recevoir le meilleur entraînement possible pour les préparer à leurs devoirs de citoyens;

Et attendu que l'avenir de notre société d'après-guerre est menacée par le manque de personnel enseignant et par l'encombrement des classes; Et attendu que nous constatons une augmentation alarmante du nombre des crimes et des délinquants juvéniles, avec la grande majorité des arrestations parmi les jeunes de 13 à 19 ans;

Et attendu que c'est une erreur tant au point de vue social qu'économique de sacrifier des milliers de vies et de dépenser des milliards pour sauver notre forme démocratique de gouvernement, si nous mettons en péril l'avenir de notre pays en ne donnant pas des facilités d'instruction suffisantes aux enfants qui ont souffert de la guerre, mais n'en étaient aucunement responsables;

Et attendu que ces conditions tragiques dans le système d'enseignement national sont pour une bonne part le résultat des salaires insuffisants, d'une administration antidémocratique dans nos écoles et de l'exploitation politique de notre système scolaire;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention du Congrès des Métiers et du Travail, réunie à Hamilton, Ontario, en septembre 1947, appuie de tout coeur une campagne en vue de l'organisation de tous les instituteurs;

Et qu'il soit en outre résolu, que nous demandons à toutes les organisations ouvrières affiliées d'aider les instituteurs à obtenir de meilleurs salaires et des conditions de travail améliorées, non seulement pour l'avantage des instituteurs eux-mêmes, mais aussi afin de fournir des facilités d'instruction convenables aux enfants du pays.

Résolution No 141. Par le Local 15, de Vancouver, Union Internationale des Employés de Bureaux (soumise et approuvée par le Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, New Westminster et District):—Attendu que l'Union Internationale des Employés de Bureaux est affiliée au Congrès et sa juridiction s'étend sur tous les employés de bureaux;

Et attendu qu'une organisation double a cherché à s'établir dans certaines parties du pays, mettant ainsi en danger le droit qu'ont les travailleurs d'améliorer leur sort;

Et attendu qu'une coopération plus étroite entre les unions internationales et celles détenant leur charte du Congrès, avec les nombreuses unions locales de l'Union Internationale des Employés de Bureaux en ce pays, aiderait ses membres et faciliterait l'organisation de ceux qui ne sont pas organisés;

En conséquence qu'il soit résolu, que le Congrès vienne en aide à notre union affiliée, l'Internationale des Employés de Bureaux, en demandant la coopération de toutes les autres unions affiliées, afin que seuls les membres de notre union affiliée seront employés dans les bureaux d'autres unions affiliées, et que l'étiquette de l'Union Internationale des Employés de Bureaux soit exigée sur tout le travail de bureau.

Résolution No 142. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Victoria et District:—Attendu que l'industrie du téléphone au Canada est en grande partie non organisée;

Et attendu que la majorité des travailleurs organisés dans l'industrie du téléphone au Canada sont organisés en groupes indépendants;

En conséquence qu'il soit résolu, que les officiers de l'exécutif du Congrès des Métiers et du Travail soient chargés de rencontrer les officiers de l'exécutif de la Fraternité Internationale des Electriciens, pour tâcher de régler les différends de juridiction et établir une organisation nationale des employés du téléphone.

Résolution No 145. Par le Local 161, de Toronto, Union Internationale des Ouvriers Chimistes:—Attendu que le mouvement ouvrier au Canada, malgré son importance, ne représente encore qu'une minorité des travailleurs;

Et attendu que notre meilleure défense contre les attaques des gros intérêts et de leurs instruments dans le gouvernement, c'est une augmentation du nombre de nos membres, qui nous permettra de représenter directement la majorité des travailleurs de ce pays;

Et attendu que l'organisation de cette campagne demandera la coopération de nos membres, sur une plus grande échelle que jamais, sous la direction du personnel de toutes nos unions affiliées;

En conséquence qu'il soit résolu, que par tous les moyens possibles, surtout dans nos publications trade-unionistes, nous popularisions le mot d'ordre "Chaque membre un organisateur";

Et qu'il soit en outre résolu, que tous les délégués soient priés de recommander à leurs unions locales l'élection d'un comité d'organisation, qui devra faire rapport aux assemblées générales régulières de l'union locale et dont l'activité recevra la publicité nécessaire dans les publications de leur union;

Et qu'il soit en outre résolu, que toutes les organisations locales affiliées soient invitées à adopter un établissement non organisé dans leur juridiction et qu'elles soient prêtes, en coopération avec leurs organisateurs ou agents d'affaires, à assumer la responsabilité d'organiser cet établissement.

Résolution No 146. Par l'Association du Service Civil de la Saskatchewan:—Attendu que la 61ème convention annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada a autorisé le prélèvement d'une cotisation spéciale de 25 cents par membre à ses unions affiliées;

Et attendu que ceci a permis l'extension des services du Congrès, dans l'intérêt de l'organisation et du maintien du Congrès comme principal organisme ouvrier au Canada;

En conséquence qu'il soit résolu, que la Constitution du Congrès soit amendée de manière à permettre au Congrès de prélever ces cotisations et obliger les unions affiliées à s'y conformer.

Résolution No 148. Par l'Association du Service Civil de la Saskatchewan:—Résolu, que notre Association exprime ses remerciements et son appréciation à l'exécutif du Congrès pour les services rendus à notre Association au cours de l'année dernière par le vice-président Carl Berg et l'organisateur C. Wyatt.**Résolution No 178.** Par le Conseil des Métiers et du Travail de Saskatoon:—Résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada insiste auprès du gouvernement fédéral pour que les contributions et

cotisations des unions ouvrières soient exemptées comme dépenses aux fins de l'impôt sur le revenu.

Résolution No 179. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Victoria et District:—Attendu qu'on accorde des exemptions aux patrons, pour l'impôt sur le revenu, sur les dépenses réelles imputables au capital ou occasionnées par l'exploitation;

Et attendu que plusieurs travailleurs au Canada doivent fournir outils et matériel et se servir d'automobiles pour gagner leur vie;

En conséquence qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, à sa 62ème convention annuelle, s'efforce de faire amender la Loi du Revenu intérieur de façon à permettre des déductions raisonnables sur l'impôt des travailleurs, pour l'achat et l'entretien d'outils et matériel et l'usage d'une automobile, quand ces choses sont nécessaires pour leur travail;

Et qu'il soit en outre résolu, qu'on amende les formules de l'impôt sur le revenu en y ajoutant une clause concernant ce genre de déductions.

Résolution No 180. Par le Local 33, de Toronto, Union des Ouvriers Bijoutiers:—Attendu que la taxe de vente de huit pour cent maintenant imposée par le gouvernement fédéral sur tous les objets fabriqués qui sont importés pour être vendus ajoute de douze à vingt pour cent au prix que l'acheteur doit payer et cause une augmentation considérable dans le coût de la vie;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention du Congrès des Métiers et du Travail, tenue à Hamilton, Ontario, demande au gouvernement fédéral d'enlever toutes les taxes de vente, pour faire porter le fardeau des impôts, là où il est nécessaire, sur les bénéfices et les gros revenus, remédiant ainsi au coût de la vie excessif et sans cesse croissant pour les citoyens canadiens dont les salaires ne sont pas élevés.

Résolution No 182. Par le Local 144, de Montréal, Association Unie des Compagnons et Apprentis de l'Industrie de la Plomberie et de la Tuyauterie des Etats-Unis et du Canada:—Attendu que les profits accumulés dans les industries les plus importantes ont été plus élevés dans les années de guerre que dans toute autre période antérieure;

Et attendu que le total des dividendes payés par les grosses compagnies, industrielles, commerciales, utilités et banques, sont 7.6% plus élevés dans la période janvier à juillet 1947 que dans la période correspondante en 1946;

Et attendu que malgré qu'on ait abaissé les chiffres de l'impôt sur le revenu, les groupes à revenu modeste ont encore sur les épaules un lourd fardeau d'impôt sur le revenu;

En conséquence qu'il soit résolu, qu'on rétablisse la taxe sur excédents de bénéfices qui existait durant les années de guerre, non seulement pour faire porter le fardeau par ceux qui sont le plus en état de le porter, mais aussi pour financer les mesures nationales du temps de paix.

Résolution No 184. Par l'Union locale No 4, des manuteneurs de poisson et endossé par le Conseil du travail du District du Cap Breton:—Attendu qu'une épargne obligatoire a été déduite des enveloppes de paie des travailleurs canadiens durant les premières années de la guerre;

Et attendu que le remboursement de cette exaction est dû;

En conséquence qu'il soit résolu, que le gouvernement soit invité à prendre immédiatement des mesures pour que cet argent soit remboursé.

Résolution No 187. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Calgary:—Attendu que l'indice du coût de la vie, préparé par le Bureau de la Statistique, ne donne pas, à notre avis, le coût réel de la vie au Canada aujourd'hui, et par conséquent, en sousestimant le coût réel de la vie nuit aux travailleurs dans leurs négociations pour salaires;

En conséquence qu'il soit résolu, que le gouvernement canadien soit

(Suite à la page 6)

Produits de Qualité

Lait Crème Beurre Lacto-Co

4141 St-André

J. Joubert
LIMITÉE

FR. 3121

Rés.: 6631 rue Saint-Denis
CA. 3920**PAUL GAUTHIER**

Notaire & Commissaire

84 ouest, rue Notre-Dame

Tél. MA. 8424

MONTREAL

Faites corriger les pince-
ments de nerfs dans votre
épine dorsale, et vous vous
maintiendrez en santé.LA CHIROPRATIQUE
ajoutera de la vie à vos
années et des années
à votre vie.**Laurent Hurtubise**
CHIROPRAATICIEN

Diplômé de Palmer

4553, rue St-Denis

Tél. HARbour 7524

Tél. 24

HOTEL RUSSELL

TAVERNE MODERNE

Accommodation pour Touristes

BEAUHARNOIS

QUEBEC

Scott Clothing Co.

Limited

Head Office and Factories:

LONGUEUIL, P. Q.

Hommages

de

Hôtel Balmoral

CHAMBLY CANTON, P. Q.

Compliments

of

Silex Co. Limited

ST. JOHNS, QUE.

ÉCOLE DES ARTS GRAPHIQUES

COURS DU SOIR

COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE + LINOTYPE + MONOTYPE
IMPRESSION TYPOGRAPHIQUE + IMPOSITION + CORRECTION
D'ÉPREUVES + MAQUETTE (Layout) + RELIURE + DORURE
ESTIMATION ET PRIX DE REVIENT + ART PUBLICITAIRE
COURS D'HISTOIRE DU LIVRE ET DE BIBLIOTHEQUE

L'enregistrement se fera tous les soirs de 7h.30 à 9h.30
du 22 au 26 septembre inclusivement.

Secrétariat: 2020, rue KIMBERLEY
Hon. Paul Sauvé, C.R. ministre.
Louis-Philippe BEAUDOIN directeur
Gustave Poisson, C.R. sous-ministre.
MINISTÈRE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DE LA JEUNESSE

Compliments

of

ST. JOHNS SHIRT

ST. JOHNS, QUE.

Tél. 581

J. MAURICE FARAND

Country Sales and Export Department
Service des Ventes de la campagne

Représentant, District de St-Jean, P. Q.

THE NATIONAL BREWERIES LIMITED

Democratic Trade Unions

While the American Federation of Labor is a distinctively American institution, it was developed by workers from many nations who brought to this country their experiences with unions in the older lands. The great majority of these immigrants became Americanized and the immigrants and their children adopted the ways of this democracy, which was established to provide opportunity and personal rights for all who were willing to assume the responsibilities of the democratic way of life.

The early craftsmen of the colonies first freed themselves of government fixing of wages and hours and the indenture system brought over from England and began forming unions to take care of these functions. They helped secure manhood suffrage by abolishing the requirement that voters must be property holders. Because they believed the primary function of government was to assure all citizens civil rights, including the right to hold property, they felt that all citizens, regardless of economic status, should participate in elections.

Having secured political equality, our early trade unionists demanded more equal educational opportunities. They joined in the movement for the establishment of our free public school system in various states. Unequal educational opportunities create permanent chasms between groups. Having gained participation in political democracy, workers set about getting better wages and hours from our developing free enterprise system. Domestic factories were expanding rapidly, facilitated by steam-propelled transportation on rivers, canals and growing railroads. With national markets and a national economy came national and international trade unions.

In 1881 came the forerunner of the Federation, modeled along the lines of the British Trades Union Congress. In 1886 it was reorganized to follow the pattern of our federal government. Alarmed by the danger of being subordinated to the Knights of Labor programs, the craft unions determined to safeguard craft autonomy.

The American Federation of Labor developed effective, militant trade unions which promoted the economic welfare of their members by securing better wages and better conditions of work. By putting first things first they developed strong, efficient unions which gave workers political and legislative power and influence. In industry as well as in politics, workers saw themselves as members of a democratic community, acting to promote their interests as a functional part of the whole undertaking, proposing to influence but not to control the whole.

We have gained in effectiveness and in status by recognizing the distinctive function of management and the special interests of all groups constituting a democratic society. Both management and labor are essential to production. The welfare of both should advance simultaneously. Likewise there should be no discrimination against the interests of any national group, but each should, step by step, keep abreast of social progress.

Today the American Federation of Labor is the strongest labor organization in the world and is the recognized world spokesman for free trade unions. We steadfastly refuse to subordinate our trade unions to any political party or to principles other than those of democracy, which holds that the dignity of human beings entitles them to rights assuring personal freedom. Our policies entitle us to respect and consultation. We are able and willing to cooperate with our government in developing a World Federation based on assurance of rights to all individuals.

Westlake Tavern

501 Congregation

Wellington 0236

SUPER KNITTING MILLS CO., LTD.

Sous-vêtements tricotés

"SUPERKNIT"

Représentants dans chaque province

ST-HYACINTHE, QUE.

DR L. ARCHAMBAULT, Vice-président J. P. LABOSSIERE, Sec.-trésorier
E. PONTON, Président, Directeur-Gérant

Etablie en 1913

Founded in 1913

La The
Machinerie-OMEGA-Machinery
Limitée — Limited

MANUFACTURIERS et IMPORTATEURS
MANUFACTURERS and IMPORTERS

390 Avenue Mondor Ave.,

ST-HYACINTHE, P. Q.

TEL. 873

PROVIDENCE MANUFACTURING COMPANY

Limited

Head Office and Factory:

ST-HYACINTHE, QUE.

Compliments

of

Rouville Knitting

Limited

MARIEVILLE, QUE.

Pierre Concassée
Mélange Bitumineux
Pierre à chaux
moulue
pour fins agricoles

Travaux d'Asphalte:

Pavage • Cours d'école
Terrains de stationnement
Stations de gazoline
Entrées privées

PRIX FOURNIS SUR DEMANDE

Crushed Stone
Bituminous Mixture
Pulverized Lime
Stone for Agricultural
Purposes

Asphalt Works:

Pavements • School Yards
Parking Lots
Gas Stations
Private Driveways

PRICES QUOTED ON REQUEST

Jean Bédard Limitée

Entreprises générales — General Enterprises

BUREAU — OFFICE

270 — 33e Avenue
LACHINE, P. Q.

Tél. WA. 6021

CARRIÈRE — QUARRY

Caughnawaga, P. Q.

Tél. Zone 8-448

The Truth About Building Wages

By Richard J. Gray
President, Building and Construction Trades Department, A. F. of L.

It is fashionable these days to blame everything on labor. It is also a part of the prevailing fashion to blame high construction costs on high union wages of building workers. This charge has been made loudly, often and with a vengeance. But no matter how current, how fashionable or how loud, the charge is not true. To show this, facts speak more convincingly than vague allegations.

Building wages were stabilized throughout the defense and war period. This stabilization was put into effect by voluntary agreement of the building trades unions. Wage stabilization was applied to building workers a year sooner than to workers in other industries.

Most important of all, war-time

wage increases in building were restricted more severely than in any other industry. Such increases as were allowed to meet inequities and assure an adequate supply of qualified workers on critical jobs were exceedingly moderate.

During the war, building tradesmen everywhere turned in unprecedented records. They swiftly built military bases housing projects, hospitals and even atomic plants. Many all-time records for completion were shattered.

To do all this, often without a full complement of fully qualified journeymen, the workers had to perform feats of endurance. It meant much strenuous overtime work and much night labor. War-time increases in building workers' earnings were not due to increased rates; most of them were the result of wearing overtime and night-shift work.

Wage stabilization terminated in 1946, and during the past year upward adjustment in the wages of building workers have been negotiated. These peacetime wage increases have also been much smaller than in other industries. During the past year—between July, 1946, and July, 1947—union wage scales in building rose on the average 15 per cent, according to the Bureau of Labor Statistics.

While the rate of pay showed this increase, it did not bring much of an increased income to building mechanics and laborer. Employment on private contract work was intermittent, due to severe material shortages. Overtime work was substantially reduced, with the resulting loss of premium compensation. During the winter, unemployment was substantial in a number of localities, while in New York City and a number of other communities a

substantial number of building tradesmen went without work for much longer than seasonal periods of time.

Only in the summer of 1947 did employment reach full-time proportions, following a marked improvement in the flow of materials and a rapid acceleration in contract work. In June average hourly earnings of all building workers on private contract construction averaged \$1.66 an hour, with weekly earnings averaging \$62.68.

Building Men Not Paid Every Day

It should be noted that these earnings account only for workers who were actually employed. When a building tradesman moves from one job to another, or his work is held up by weather, he does not get paid. But, of course, the building worker, like everyone else, must eat every day, pay his family rent every

month, buy clothes and send his children to school. The bill collector, the landlord and the grocer are little concerned about the weather, the seasons or changes from job to job.

Because of the character of their employment, the annual earnings of building workers have been notoriously low. Although no recent figures on annual income in the building trades have been made available, the Department of Labor reports that the average construction worker on federal projects earned a monthly total of \$193.42 in March, 1947 and \$210.65 in June.

This monthly earnings are significant considering the fact that work on federally financed construction projects is generally more stable and continuous than on privately financed contract work. These monthly figures would seem to indicate that the average monthly income of the building worker is no higher than that of workers in manufacturing industries.

How are these building wages reflected in construction costs? We know that in housing construction for example, labor accounts for about 32 per cent of the site cost, while building materials amount to over 45 per cent. We also know that between July, 1939, and July, 1947, wholesale prices of building materials rose twice as much as union wage rates.

Take a house costing \$5,000 in 1939. The site labor cost in building such a house was about \$1,600. The site labor cost required to build an identical house in 1947 would be about \$2,380, or \$780 more than in 1939. Compare this with the effect of building materials on costs. To build a \$5,000 house in 1939 would take \$2,250 worth of building materials. In 1947 to build an identical house would take \$4,410, or 2,160 more than in 1939.

When you take into account the speculative rise in land prices and other costs, you realize that the house which cost \$5,000 in 1939 now costs around \$10,000. But the fact is that this \$5,000 increase in the total cost compares with an increase in site labor cost of only \$780. In the light of these officially reported facts, it is clear that the ed construction costs on union building daily assertions blaming the increasing labor are a rather drastic departure from the truth.

Since V-J Day union wages negotiated through collective bargaining have been exceeded in a number of localities by excessive "black market" wages. As late as the spring of this year, builders in several communities were publicly offering rates as much as \$6 to \$8 a day higher than the prevailing union rates in the same city or town. Many such offers have been prompted by the fact that the work was being done under cost-plus-percentage contracts which make a contract more profitable for the contractor if he inflates his costs.

These practices have been extremely trying to the union leadership, genuinely concerned in maintaining fair and stable rates of pay for building workers. It is indeed fortunate that such practices are disappearing.

With the unprecedented backlog of construction work piled up in recent years, the building workers' foremost concern is to get on with the job. The building tradesman wants to build and build well. He seeks fair and equitable wages, knowing that such wages are essential in order to provide him a decent livelihood and future stability of employment.

American Federationist.

Paris. — En France, 24,433 communes sur 36,110 n'ont pas l'eau courante, un Français sur six fait sa toilette avec un pot à eau. 754 communes seulement ont le tout-à-l'égout.

Canada's Finest  IN THE SERVICE OF THE PUBLIC



The Telephone Operator

Her nimble fingers and agile mind serve to help span the great miles, to link continents, to allow the friendly voice of a neighbour to enter our homes. Cheerful, calm, patient, her most distinguishing asset is her amazing efficiency—efficiency so smoothly able that, although we call upon it many times each day, we are seldom aware of it.

People like this, some of Canada's finest, are in the public's service—at your service.

DAWES BLACK HORSE BREWERY



★ DAWES

BLACK HORSE BREWERY MONTREAL .. ESTABLISHED 1811 ★

LE CONGRES A HAMILTON

Suite de la page 5

prié de préparer un nouvel indice du coût de la vie, basé sur les conditions et standards de vie actuels, de manière à refléter plus exactement les changements qui surviennent dans le coût de la vie pour les travailleurs canadiens, ou sinon qu'on discontinue le présent indice du coût de la vie.

Résolution No 190. Par la Loge 347, de Port Arthur, Fraternité des Wagonniers:—Attendu que nous apprenons que le rapport Kennedy, sur l'industrie forestière, est terminé;

Et attendu qu'il est dans l'intérêt de la population d'Ontario que ce rapport soit rendu public;

En conséquence qu'il soit résolu, que le Congrès insiste pour que ce rapport soit rendu public par le gouvernement d'Ontario.

Résolution No 191. Par le Local 2786, de Port Arthur, Employés de Chantiers et Moulins à Scie (Charpentiers-Menusiers):—Attendu que la Commission forestière, ayant à sa tête le major-général Howard B. Kennedy, a terminé son enquête et, si nous sommes bien informés, le rapport est maintenant entre les mains de l'imprimeur;

Et attendu qu'il est dans l'intérêt de la population d'Ontario que ce rapport soit mis à la disposition du grand public;

En conséquence qu'il soit résolu, que nous demandons au gouvernement d'Ontario de publier et mettre à la disposition de la population de cette province le rapport de la Commission forestière susdite, dans le plus bref délai possible, et que des copies de cette résolution soient adressées au premier ministre et au ministre des Terres et Forêts d'Ontario.

Résolution No 192. Par le Local 630, de Vancouver, Fraternité des Commis de Chemins de Fer et Lignes de Navigation (approuvée par le Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, New Westminster et District):—Résolu, que nous protestons énergiquement contre le contrôle par le gouvernement du vote pour ou contre la grève, car ce serait la disparition finale des unions ouvrières libres et permettrait au gouvernement de s'immiscer dans la régie interne du travail organisé, fait sans précédent au Canada ou dans aucun pays démocratique, et il faut aller dans l'Allemagne ou l'Italie d'avant-guerre pour trouver une situation semblable.

Résolution No 193. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Victoria et District:—Attendu qu'à la dernière session de la Législature de la Colombie Anglaise le gouvernement a présenté un projet de loi concernant la conciliation et l'arbitrage, connu sous le nom de Bill 39;

Et attendu que ce projet de loi contient plusieurs clauses contraires aux intérêts du travail organisé;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention du Congrès donne instructions à l'exécutif de la Colombie Anglaise de convoquer à l'automne une conférence de toutes les unions affiliées au Congrès des Métiers et du Travail dans la Colombie Anglaise, dans le but de discuter le Bill 39 et de préparer les amendements désirés, et que l'exécutif de la Colombie Anglaise soit guidé par la décision de la majorité des unions représentées, quand il présentera ses demandes au Cabinet.

Résolution No 197. Par la Loge 347, de Port Arthur, Fraternité des Wagonniers:—Attendu que l'allocation accordée par Loi des Allocations maternelles est insuffisante, croyons-nous, pour acheter les choses nécessaires à la vie pour les bénéficiaires;

En conséquence qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada demande au gouvernement d'Ontario d'augmenter immédiatement l'allocation en la portant à au moins \$50 par mois pour les mères, et au moins \$17.50 par mois par enfant.

Résolution No 199. Par la Loge 712, de Montréal, Association Internationale des Machinistes:—Attendu que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada a déjà affirmé sa position en appuyant la pasteurisation du lait pour la consommation humaine;

Et attendu qu'il n'y a qu'une seule province au Canada qui ait la pasteurisation obligatoire du lait;

Et attendu que de ce fait les maladies originaires du lait ont presque entièrement disparu dans la province d'Ontario;

Qu'il soit donc résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada réaffirme sa position en cette matière et fasse forte pression sur tous les gouvernements provinciaux de ce pays, qui n'ont pas la pasteurisation du lait, pour les amener à passer une loi à cet effet.

Résolution No 222. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Calgary:—Attendu que le gouvernement canadien, à la dernière session du parlement, a jugé à propos de passer une loi augmentant les pensions aux vieillards et aussi adoucissant les règlements au sujet du paiement des pensions;

Et attendu que cette augmentation est grandement appréciable, même si elle est encore insuffisante;

En conséquence qu'il soit résolu, que le Congrès insiste auprès du gouvernement canadien pour obtenir les dispositions suivantes concernant les pensions:

(a) Paiement de pensions à 60 ans à toutes les personnes du sexe masculin, que leurs femmes aient droit à la pension en même temps, et que toutes les autres personnes du sexe féminin aient droit à la pension à 55 ans;

(b) Seule qualification en fait de résidence, avoir vécu au Canada depuis 15 ans;

(c) Pas de déductions à cause d'autres revenus;

(d) Que la pension actuelle soit augmentée et portée à \$60, plus le boni du coût de la vie;

(e) Que la même pension s'applique aux aveugles à l'âge de 18 ans;

(f) Application de la loi des pensions à toutes les personnes souffrant d'incapacité totale;

(g) Abolition de la preuve d'indigence.

Résolution No 227. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Victoria et District:—Attendu que la majorité de ceux qui retirent des pensions de vieillesse viennent des rangs des travailleurs;

Et attendu que ces vieilles gens sont incapables de lutter efficacement pour obtenir une législation appropriée;

En conséquence qu'il soit résolu, qu'instructions soient données aux exécutifs provinciaux du Congrès des Métiers et du Travail du Canada de prendre l'initiative d'établir des conseils de pensions de vieillesse dans tous les grands centres sous leur juridiction.

Résolution No 228. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Saskatoon:—Attendu que nous approuvons la présentation du Bill fédéral No 24;

En conséquence qu'il soit résolu, que le Congrès insiste pour qu'on nomme une commission chargée de faire enquête et de régler la question des droits à la pension des employés du Canadien Pacifique, qui ont perdu ces droits à cause de différends ouvriers antérieurs.

Résolution No 229. Par le Local 630, de Vancouver, Fraternité des Commis de Chemins de Fer et Lignes de Navigation (approuvée par le Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, New Westminster et District):—Résolu, que cette convention donne son appui à l'adoption du Bill 24, présenté à la Chambre des Communes du Canada par Stanley Knowles, demandant que les droits aux pensions pour les employés de chemins de fer soient protégés, en cas de lockouts ou grèves.

Résolution No 230. Par le Conseil des Métiers et du Travail de Victoria et District:—Attendu que l'industrialisation du Canada ne peut s'effectuer efficacement qu'en utilisant dans toute la mesure possible les ressources de ce pays;

Et attendu que la plus grande ressource naturelle d'un pays consiste dans ses rivières;

En conséquence qu'il soit résolu, que le gouvernement fédéral, prenant

comme exemple la Tennessee Valley Authority (dont le succès est démontré), établisse des autorités régionales semblables dans différents endroits du Canada.

Résolution No 231. Par le Local 253, de Toronto, Travailleurs Unis en Vêtement d'Amérique:—Attendu que la tendance actuelle vers les augmentations de prix et le profitage indique que nous aurons peut-être bientôt à souffrir du chômage en masse;

En conséquence qu'il soit résolu, que cette convention du Congrès se prononce et insiste auprès des autorités—municipales, provinciales et fédérales—pour qu'elles dressent leurs plans et entreprennent des travaux publics sur une large échelle, tels que construction de routes, canalisation du Saint-Laurent, irrigation, contrôle des inondations, électrification rurale, reboisement, abolition de traverses à niveau, centres scolaires et récréatifs, hôpitaux, sanatoria, refuges pour les vieillards, logements publics et autres entreprises.

Résolution No 232. Par le Local 144, de Montréal, Association Unie des Compagnons et Apprentis de l'Industrie de la Plomberie et de la Tuyauterie des Etats-Unis et du Canada:—Attendu qu'il est nécessaire de préparer et de prendre des mesures économiques nationales avant une période de dépression;

Et attendu que le coût réel et les effets démoralisateurs du chômage semblent indiquer qu'une crise économique nationale est imminente;

Et attendu que le coût réel et les effets démoralisateurs du chômage et de la dépression sont extrêmement élevés;

Et attendu qu'il est nécessaire d'assurer à tous une chance raisonnable de trouver un emploi productif;

Et attendu qu'il est essentiel pour l'économie nationale de maintenir le pouvoir d'achat de l'ouvrier;

En conséquence qu'il soit résolu, vu la crise qui approche, de prendre des mesures pour que des projets d'entreprises publiques soient prêts à être exécutés, tels la construction d'hôpitaux, de centres municipaux, des logements dont on a tant besoin, non seulement pour parer au coût de la vie et à la démoralisation occasionnée par le chômage, mais aussi pour donner au pays les améliorations dont il a besoin.

Résolution No 233. Par le Local 2995, de Cochrane, Employés de Chantiers et Moulins à Scie (Charpentiers-Menusiers):—Résolu, que cette 62ème convention annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada demande aux autorités fédérales, provinciales et municipales d'exécuter un programme de travaux publics qui soit de nature à être utiles et préserve notre pays du chômage, ces travaux publics pouvant être: (a) l'achèvement de la canalisation projetée du Saint-Laurent; (b) l'amélioration des vieilles routes et la construction de nouvelles; (c) faire disparaître les passages à niveau aux endroits où ils nuisent à la circulation et constituent un danger d'accidents; (d) irrigation et contrôle des inondations; (e) électrification rurale; (f) projets de conservation des forêts, du sol et de la vie sauvage; (g) construction d'écoles, centres de récréation, hôpitaux, sanatoria, refuges pour les vieillards, édifices publics et autres entreprises semblables.

Résolution No 234. Par l'Union locale No 4, des manutentiers de poissons du Cap Breton et approuvée par le Conseil du Travail du District du Cap Breton:—Attendu que le nombre croissant des sans-travail indique qu'on a manqué de prévoyance en ne se préparant pas suffisamment pour avoir des emplois à donner à tous;

En conséquence qu'il soit résolu, qu'on demande aux différents gouvernements et autorités de préparer immédiatement des plans et d'entreprendre des travaux publics sur une grande échelle, tels que construction de routes, canalisation du Saint-Laurent, pont ou chaussée sur le détroit de Canso, irrigation, électrification rurale, protection contre les inondations, reboisement, traverses à niveau, logement, édifices publics, écoles et centres de récréation, hôpitaux, sanatoria, refuges pour les vieillards et autres travaux publics nécessaires.

Arts Graphiques aux Trois-Rivières

Trois-Rivières, 4. — L'association des maîtres-imprimeurs de la vallée du Saint-Maurice a demandé au ministre du bien-être social et de la jeunesse, l'hon. Paul Sauvé, et à son sous-ministre, Me Gustave Poisson, d'étudier un projet très intéressant touchant l'industrie de l'imprimerie aux Trois-Rivières et dans les villes environnantes. Elle a proposé aux autorités provinciales d'organiser une section d'arts graphiques à l'Ecole provinciale de papeterie qui est en voie d'agrandissement sur la rue Saint-Olivier. Nos maîtres-imprimeurs se plaignent du manque de main-d'oeuvre spécialisée et croient que cette section d'arts graphiques à l'Ecole de papeterie serait la meilleure solution pour remédier au mal.

Il est dit notamment dans la requête: "Toutes les imprimeries de la vallée du Saint-Maurice souffrent d'une pénurie de main-d'oeuvre, spécialement dans le domaine de la composition mécanique, (lincotype) de la typographie et du service des presses.

"L'Ecole d'arts graphiques de Montréal, qui fonctionne présentement à pleine capacité, a peine à fournir la main-d'oeuvre nécessaire aux imprimeries de la métropole.

"Il est presque impossible de former des apprentis spécialisés dans les imprimeries actuellement existantes, parce que les imprimeurs qualifiés et spécialisés sont déjà trop peu nombreux.

"L'Ecole provinciale de papeterie aux Trois-Rivières, qui est actuellement en voie d'agrandissement, pourrait fournir un local suffisant pour une section d'arts graphiques, et cette dernière ne pourrait être mieux située que dans une école qui intéresse déjà le domaine de l'imprimerie."

Notre association de maîtres-imprimeurs croit que, pour toutes ces raisons, une école d'arts graphiques s'impose dans la région du Saint-Maurice. Le document porte la signature d'imprimeurs de tous les grands centres de la région. — La Presse.

J. A. RACETTE

Opticien d'ordonnances licencié

6528 St-Denis

Téléphone: CA. 9572

• LUNETTES • LORGNONS • REPARATIONS

Lundi, Jeudi, 10 a.m. à 8 p.m. — Autres jours, de 10 a.m. à 9 p.m.

Un projet d'entente sur la liberté d'information

Washington, 8. Le secrétariat d'Etat des Etats-Unis vient de publier l'ébauche d'un accord international proposé en vue d'assurer la liberté de l'information. Cette ébauche a été préparée sous la direction de M. Richard-J. Finnegan, l'éditeur du *Chicago Times*.

Ce projet d'accord s'applique aux journaux, aux revues, à la radio et au cinéma et comprend les clauses suivantes:

(1) Les correspondants de chaque nation signataire pourront pénétrer dans le territoire d'un autre pays ou en sortir afin d'y poursuivre leur carrière.

(2) Les correspondants de chaque pays signataire pourront voyager librement dans le territoire d'un autre et avoir accès à toutes les sources de renseignements accessibles aux correspondants de la nation la plus favorisée.

(3) Toute la copie des correspondants ou des agences d'information de chaque pays signataire pourra être expédiée d'une autre nation sans être censurée ou retouchée, pourvu que: Chacun des pays signataires ait le droit de formuler des règlements applicables aux correspondants étrangers et pertinents au maintien de la sécurité militaire nationale et que les dits règlements s'appliquent également à tous les correspondants.

(4) Les correspondants de chaque pays signataire dans le territoire d'un autre auront accès à toutes les facilités de transmission de leur copie et pourront l'expédier sur une même base et aux mêmes taux que les autres usagers dans la poursuite de mêmes buts.

(5) Chacun des pays signataires s'engage à permettre à toute la copie des agences d'information d'un autre pays d'être reçue dans son propre territoire et de parvenir à ses propres agences d'information aux conditions convenues avec les agences d'information de la nation la plus favorisée.

KNITTERS LIMITED

MARIEVILLE, QUE.

TEL. No. 15

Head Office:

660 Ste-Catherine W.
MONTREAL

Tel. LAncaster 1291

THEO. OUELLETTE, Vice-President

Hommages

de

HOTEL WINDSOR

MARIEVILLE, QUE.

Compliments

of

REGENT TANNING CORPORATION

Telephone 151 W

425 STE-MARIE ST.
MARIEVILLE, P. Q.

FRontenac 8171

E. S. MANNY Reg'd.

Spécialité en chauffage

1472 est, boulevard St-Joseph

MONTREAL